|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| itu_logo | **Union internationale des télécommunications****Bureau de la normalisation des télécommunications** |  |
|  |  |

 Genève, le 8 décembre 2015

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Réf.:Tél.:Fax:E-mail: | **Circulaire TSB 183**COM 5/CB+41 22 730 6301+41 22 730 5853tsbsg5@itu.int | – Aux administrations des Etats Membres de l'Union |
|  |  | **Copie**:– Aux Membres du Secteur UIT-T;– Aux Associés de l'UIT-T;– Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT;– Aux Président et Vice-Présidents de la Commission d'études 5;– Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;– Au Directeur du Bureau des radiocommunications |
| Objet: | **Proposition de suppression de la Question 20/5** |

Madame, Monsieur,

1 A la demande du Président de la Commission d'études 5, "*Environnement et changements climatiques*", j'ai l'honneur de vous informer que ladite Commission, à la réunion qu'elle a tenue à Genève du 12 au 23 octobre 2015, a décidé de supprimer la Question 20/5 "*Villes et communautés intelligentes et durables*", conformément aux dispositions de la Section 7, § 7.4.1 de la Résolution 1 de l'AMNT (Dubaï, 2012), par consensus entre les Membres présents.

2 Vous trouverez à l'**Annexe 1** un résumé explicatif des motifs de la suppression de cette Question.

3 Compte tenu des dispositions de la Résolution 1, Section 7, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire savoir au plus tard **le 8 février 2016** à 24 heures UTC si votre Administration approuve ou rejette cette suppression.

4 Si des Etats Membres n'approuvent pas la suppression de cette Question, ils sont invités à faire connaître leurs raisons et à proposer les modifications propres à faciliter la poursuite de l'étude de cette Question.

5 Après la date limite mentionnée ci-dessus (8 février 2016), le Directeur du TSB fera connaître les résultats de la présente consultation par une circulaire.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Chaesub Lee
Directeur du Bureau de la normalisation
des télécommunications

**Annexe: 1**

**Annexe 1**(de la Circulaire TSB 183)

Motifs de la suppression de la Question 20/5

La Commission d'études 5 de l'UIT‑T a décidé de proposer la suppression de la Question 20/5, suite à la décision du GCNT visant à créer une nouvelle Commission d'études 20 de l'UIT-T chargée d'étudier "L'Internet des objets et ses applications, y compris les villes et les communautés intelligentes".

Il est donc proposé de supprimer la Question 20/5.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_